



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

**Le Ministre de l'éducation nationale
La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

- VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
VU l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRESENT

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2025 :

- 1 – Mme BRIOT Sophie
- 2 – Mme BROHAN Virginie
- 3 – Mme BUFFET Eve
- 4 – M. CARO-GIROD Pierre-Marie
- 5 – M. HALLEGOUET Hervé
- 6 – M. MIGLIORINI Lionel
- 7 – Mme MOTRET Sandrine
- 8 – Mme NOUCHI Maryline
- 9 – Mme PERRY Audrey
- 10 – M. PRIMARD Luc

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

25 NOV. 2025

Fait à Paris, le

P/ Les Ministres et par délégation,
Le sous-directeur
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET